



Liberté, Égalité, Fraternité

N°DDM2024-18

## DECISION DU MAIRE

COMMUNE DE LE PALLET

### OBJET : Installation téléphonique à la mairie et autres sites en réseau

Le Maire de la commune du PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 27 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Vu les devis reçus,

Vu la nécessité d'installer de nouveaux équipements téléphoniques à la mairie et dans les bâtiments communaux reliés par un réseau fibré (Ecole, périscolaire, CTM complexe sportif, SPL, restaurant scolaire),

## DECIDE

**Article 1 :** La signature d'un devis avec la Société TDO sise à DOMPIERRE SUR YON (85170), 16 rue Thomas Edison, pour la fourniture et la mise en place d'une installation téléphonique permettant la mutualisation des sites Mairie et autres bâtiments communaux reliés en réseau fibré pour un montant HT de 7 206,40 €.

**Article 2 :** La signature d'un contrat de maintenance de ces installations téléphoniques pour 5 ans et pour un montant annuel de 540 € HT.

**Article 3 –** Monsieur le Comptable public et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 –** La présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

**Article 5 –** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Pallet, le 13 décembre 2024

Le Maire,  
Joël BARAUD.

Certifié exécutoire le 19.12.2024  
Compte-tenu de sa transmission à la  
Préfecture et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20241213-DDM2024-18-AU  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024